CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 7 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le sept juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 juin 2014.

Nombre de membres en exercice: 11

<u>Présents</u>: M. BAUJARD Roland - Mme CHUZEVILLE Nathalie - MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh - M. FOREST Daniel - Mme GUIGNIER Chantal - MM. OLIVIER André -SALANSON Jean-Jacques - Mme SALANSON Patricia.

Absent excusé: M. POURREYRON Cyril

Nomination du secrétaire de séance : Mr Roland BAUJARD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour

- règlement de la salle des fêtes
- amendes de police

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire a fait opposition au transfert automatique à la CCSB des compétences en matière de police de circulation et de stationnement.

Point financier sur l'exécution du budget

M. Baujard expose les réflexions en cours sur la mise en place d'un dispositif d'information du Conseil Municipal concernant la situation budgétaire, financière et de trésorerie de la commune. Cette démarche, qui se veut régulière et centrée sur l'essentiel à travers un tableau synthétique des flux financiers, est encore perfectible tant sur le fond que sur la forme, l'objectif étant de mettre au point d'ici à la fin de l'année un document permettant, à partir d'une comparaison pertinente des flux et ratios des comptes administratifs, d'aider à la préparation des projections financières de la mandature.

Le focus fait sur certaines lignes budgétaires permet de confirmer notamment :

- que la commune a dû faire face à des dépenses imprévues en raison d'une déficience ponctuelle du suivi budgétaire des précédentes années. Une somme de 12 700 € vient ainsi d'être réglée à la commune d'Emeringes, notre partenaire dans le cadre du regroupement pédagogique, au titre d'un rappel de dépenses réalisées de 2010 à 2013 et avancées par Emeringes mais non recensées et donc non facturées en temps utile à Vauxrenard.
- L'opération Mairie Ecole achevée au printemps 2013 a fait apparaître également le non règlement à bonne date du solde dû à l'architecte (opération de régularisation en cours de l'ordre de 5 000 €).
- que le contexte non stabilisé de la réforme des collectivités locales en cours rend plus difficile la bonne appréciation d'un certain nombre de lignes budgétaires (dotations Etat-Département- Intercommunalité, élaboration des taux de fiscalité,...).

Emprunt 2014

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'aménagement de la traversée du village, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 50 000€.

Le Conseil Municipal prend connaissance des caractéristiques du projet établi par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est,

Objet de l'emprunt : financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 50 000€

Durée d'amortissement : 15 ans Taux de l'emprunt : 2.89 % Frais de dossier : 100€

Périodicité : trimestrielle avec échéance constante

Remboursement anticipé : possible, moyennant le versement d'une indemnité (2 mois

d'intérêts assorti d'une indemnité actuarielle)

Pour ce faire une décision modificative s'impose, en effet l'emprunt prévu était de 40 000€ Il s'agit d'augmenter le compte emprunt en recettes et le compte immobilisations en dépenses de 10 000€.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Voirie

M. Dory expose que l'état d'avancement du projet se déroule conformément aux prévisions d'échéancier. Le chantier devrait être achevé pour la fin juillet, certaines finitions étant toutefois attendues pour la mi-septembre.

Au plan financier, malgré certaines modifications mineures acceptées pour des raisons techniques, le bilan global devrait rester dans l'épure escomptée.

Monument aux morts

M. Olivier expose que la commune s'est rapprochée de l'Administration des Bâtiments de France logiquement consultée compte tenu de la proximité de l'Eglise classée Monuments historiques. Une prochaine rencontre est prévue le 8 juillet en présence de l'entreprise Bouillard.

Une demande de subvention sera effectuée auprès de Mme Elisabeth LAMURE (sénatrice) Sans attendre la réponse une demande officielle sera adressée aux bâtiments de France. (Ils ont 40 jours pour répondre)

Règlement salle des fêtes

- pour les associations : un règlement sera dressé et envoyé par mail aux différentes associations.
- pour les particuliers : il sera fait un contrat de location à compter du 7 juillet sur lequel figurera le tarif unique de 150€ et le montant de la caution associée de 200€. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Amendes de police

M. Dory soumet pour examen aux membres du Conseil Municipal, une proposition établie par la société Calad'études domiciliée à Limas relative à des travaux de mise en sécurité des trottoirs dans la traversée du village.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être financée par le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants (décret n°94-366 du 10 mai 1994), attribué chaque année par le Conseil Général du Rhône.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments

ACCEPTE la proposition établie par la société Calad'études, relative à la mise en sécurité et à la pose de garde-corps le long des trottoirs.

ACCEPTE le montant de cette opération s'élevant à la somme de 14 800 € HT **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général du Rhône, dans le cadre du produit des amendes de police, exercice 2014.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à cette opération.

Point sur les différentes commissions

M. Salanson rappelle les enjeux liés au bon fonctionnement des Commissions – qu'elles soient communales et/ou intercommunales- et à l'importance que ce bon fonctionnement peut avoir en termes de partage d'informations et d'approfondissement des compétences pour les participants engagés dans ces commissions et pour le Conseil Municipal tout entier. Le rappel par Mme Chuzeville de la composition et des objectifs des commissions permet ensuite d'échanger sur les constatations faites et expériences acquises après près de 4 mois de fonctionnement et à chacun d'apporter des précisions sur les actions et projets en cours.

- Site internet

Choix de l'opérateur chargé de restructurer la totalité du site Internet de la commune de Vauxrenard sur la base d'un cahier des charges précis piloté par Mme Chuzeville. Après discussion et prise en compte des deux offres en lice sous l'angle financier et capacité et compétences techniques, le Conseil Municipal s'oriente vers la proposition de M. Stéphane Bessard /entreprise RIEL. M. Salanson demande toutefois à Mme Chuzeville de s'assurer que cette offre répond bien pleinement aux critères posés. Il rappelle également l'objectif d'aller vite en la matière pour permettre une mise en place effective du nouveau site avant la rentrée scolaire.

- Bulletin : réunion pour créer l'ossature fin août En novembre, réunion avec les associations pour le contenu. Présentation aux vœux du maire et distribution la semaine suivante.

Questions diverses

- Rythmes scolaires

S'agissant de la question du temps périscolaire, Mme Salanson précise qu'une modification mineure vient d'être apportée au planning.

S'agissant du dispositif financier, l'hypothèse d'une intervention des parents à hauteur de 15€ par enfant et par année scolaire associée à celle de la participation escomptée des autres partenaires institutionnels (Etat- Département Région) pourrait conduire la commune à estimer son concours budgétaire résiduel à environ 736 € pour la première année.

- Divagation des animaux
- M. Denuelle en expose la problématique certes récurrente mais qu'il convient de s'efforcer de maîtriser, notamment en liaison avec la CCSB. Un rappel aux bonnes pratiques sera fait prochainement sur le sujet.
- Sécurité dans la cour de l'école
- M. Salanson fait état d'un courrier remis et enregistré par la directrice de l'école rappelant les règles à respecter et à faire respecter pour la sécurité des enfants. De son côté, la mairie va faire rapidement le nécessaire pour corriger d'ici la rentrée les points perfectibles du dispositif actuel. La modification plus radicale des conditions d'accès à la cour d'école est également d'ores et déjà envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 25 août 2014 à 20 heures 30